

COMMUNAUTE DE COMMUNES LES VOSGES COTE SUD OUEST 43 rue de la République 88260 DARNEY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 Septembre 2021 PROCES VERBAL DE SEANCE

Le Quatorze Septembre deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Communautaire convoqué le sept Septembre deux mille vingt et un, s'est réuni, à la salle polyvalente de PROVENCHERES LES DARNEY, sous la présidence de M. Alain ROUSSEL, Président.

Date de la Convocation: 07 septembre 2021

Membres élus : 79 En exercice : 79

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs:

AINVELLE: Thierry HUBRECHT (Maire), AMEUVELLE: Pascal NICOLAS; ATTIGNY: Serge ROUSSEL (suppléant), BELMONT LES DARNEY: Christian ADAM (Maire), BELRUPT: Isabelle FRESSE (Maire), BLEURVILLE: Yannick TATIN (Maire), BONVILLET: François THIERY (Maire), CHATILLON SUR SAONE: Jean-Marie GUILLAUMEY (Maire), CLAUDON: Alain ROUSSEL (Maire), DARNEY: Yves DESVERNES (Maire), Jean-Marc BOUSCHBACHER (Délégué), Agnès JEANMICHEL (Déléguée), DOMBASLE DEVANT DARNEY: Alain GRANDCLERC (Maire), DOMMARTIN LES VALLOIS: Marie-Odile LEJEUNE (Suppléante), ESCLES: Patrick VAGNER (Maire), ESLEY: Aline LALLOZ (Suppléante), FIGNEVELLE: Daniel BERNARD (Maire), FRAIN: Clarisse TRELAT (Suppléante), GIGNEVILLE: Jean-Paul CHANAUX (Maire), GODONCOURT: Jean-Luc DURIEUX (Maire), GRANDRUPT DE BAINS: Francis DIDIER (Maire); ISCHES: Daniel GARCIN (Maire), LAMARCHE: Daniel VAGNÉ (Maire), Marie-Chantal RELION (Déléguée), Laurent HEITZ (Délégué), Anne-Marie FLORIOT (Déléguée), LERRAIN: Carole THIEBAUT-GAUDÉ (Déléguée), LES THONS: Jean-Claude SYLVESTRE (Maire), LES VALLOIS: Jean-Claude DIDELOT (Maire), LIRONCOURT: Dominique MOUGIN (Maire), MAREY: Yves GATTO (Maire), MARTIGNY LES BAINS: Didier HUMBERT (Maire), Christian MILLET (Délégué), Sylvaine GERARD (Déléguée), MARTINVELLE: Monique ROCHE (Maire), MONT LES LAMARCHE: Jean-Paul PETIT (Maire), MONTHUREUX SUR SAONE: Pierre SYLVESTRE (Maire), Catherine FLIELLER (Déléguée), Joëlle MAIGROT (Déléguée), MORIZECOURT : Alexandre DESTRIGNEVILLE (Maire), NONVILLE: Maurice HATIER (Maire), PONT LES BONFAYS: Jacques LALLOZ (Maire), PROVENCHERES LES DARNEY: René THIERY (Maire), REGNEVELLE: Jacques COTTEREAU (Maire), RELANGES: Philippe THIERY (Maire), ROBECOURT: Régine THOMAS (Maire), ROMAIN AUX BOIS: Pascal FATET (Maire), ROZIERES SUR MOUZON: Serge ANDELOT (Maire), SAINT JULIEN: Nicolas GRANDCLAUDE (Maire), SANS VALLOIS: Gérard BOGARD (Maire), SENAIDE: Georges KAARSBERG (Maire), SENONGES: Michel GAUDE (Maire), SERECOURT: Yves PIARDET (Suppléant), SEROCOURT: Alexia BROT (Maire), TIGNECOURT: Hervé DESTRIGNEVILLE (Maire), TOLLAINCOURT: Isabelle CALTEAU (Maire), VILLOTTE: Jean-Luc MUNIERE (Maire), VIVIERS LE **GRAS**: Jacques LEMARQUIS (Maire).

Absents excusés: BLEVAINCOURT: Régine KUBOT (Maire), DAMBLAIN: Eric GRANDEMANGE (Maire), DARNEY: Nicole DELAVILLE (Déléguée), Patrick ALBERTOLI (Délégué), Petra LAURAIN (Déléguée), DOMBROT LE SEC: Bernard SALQUEBRE (Maire), Laure MOULIN (déléguée), ESCLES: Sylvain RAVON (Délégué), FOUCHECOURT: Alain FENARD (Maire), FRENOIS: Gilles GANTOIS (Maire), GRIGNONCOURT: Julien GRANDIEU (Maire); HENNEZEL: Jean-Luc BISCHOFF (Maire), Frédéric GOUVERNEUR (Délégué), JESONVILLE: Myriam MATHEY (Maire), LAMARCHE: Jean-Benoît CONTAUX (Délégué), LERRAIN: Frédéric BALAUD (Maire), LIGNEVILLE: Gilbert BOGARD (Maire), MARTIGNY LES BAINS: Jacques VINCENT (Délégué), MONTHUREUX SUR SAONE: Philippe CASSAGNE (Délégué), SAINT BASLEMONT: Pascal BOYE (Maire), VIOMENIL: Sylvain FRANSOT (Maire).

Procurations:

Nicole DELAVILLE donne procuration à Yves DESVERNES, Bernard SALQUEBRE donne procuration à Daniel GARCIN, Sylvain RAVON donne procuration à Patrick VAGNER, Jean-Benoît CONTAUX donne procuration à Laurent HEITZ, Gilbert BOGARD donne procuration à Gérard BOGARD, Jacques VINCENT donne procuration à Christian MILLET, Philippe CASSAGNE donne procuration à Catherine FLIELLER.

QUORUM: 58 Présents + 7 Pouvoirs = 65 Votants.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 Juin 2021 à l'Unanimité.

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE : René THIERY

ORDRE DU JOUR :

DECISIONS du Bureau Communautaire.

FINANCES: Décisions modificatives;

Ligne de trésorerie ;

Avenant à la convention avec la commune de LERRAIN;

Loyer logement de Monthureux Sur Saône ; Cession de la station-service de Monthureux.

ANCIEN COLLEGE DE DARNEY: Reconversion et nouvelle destination des locaux.

DEMANDES DE SUBVENTIONS : Reconversion des locaux au collège de DARNEY, Projet de l'Hôtel de la Gare.

SOUTIEN AUX PROJETS: Projets Forêt d'Exception;

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : Signature du Pacte de Relance et de la Transition Ecologique (PTRTE).

ENVIRONNEMENT: Adhésion à l'EPTB Saône et Doubs ;

Renouvellement maitrise d'ouvrage sites Natura 2000.

RESSOURCES HUMAINES : Créations/suppressions/modifications de postes ; Modification du règlement intérieur.

INFORMATIONS DIVERSES

CCVCSO/112/2021: Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour de la réunion de Conseil Communautaire comme suit :

Ajout du point suivant:

- **DEMANDE DE SUBVENTION** : projet gymnase de Lamarche;

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire à l'UNANIMITÉ :

• ACCEPTE la modification de l'ordre du jour.

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

Décisions Bureau Communautaire

CCVCSO/106B/2021: Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour de la réunion de Bureau à savoir :

Suppressions des points suivants :

- DEMANDE DE SUBVENTION : projet gymnase de Lamarche;
- REGIE DE TRANSPORTS : Facturation des devis transports
- ENVIRONNEMENT : Adhésion au Syndicat Tête de Saône (Délibération Conseil Communautaire)
- RESSOURCES HUMAINES : Instauration du télétravail (Délibération Conseil Communautaire)

Ajouts des points suivants :

- CONVENTION : Signature du renouvellement de la convention concernant la mise à disposition de l'ancien collège de DARNEY avec le Département ;
- ANCIEN COLLEGE DE DARNEY : Reconversion et nouvelle destination des locaux. (Conseil Communautaire) ;
- ENVIRONNEMENT : Renouvellement maitrise d'ouvrage sites Natura 2000 (Délibération Conseil Communautaire)

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Bureau Communautaire à **l'UNANIMITÉ** :

ACCEPTE la modification de l'ordre du jour.

Transmis-le:	13 septembre 2021
Publié le :	13 septembre 2021

CCVCSO/107B/2021 : CONVENTION : Signature du renouvellement de la convention concernant la mise à disposition de l'ancien collège de DARNEY avec le Département ;

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Communautaire du fait qu'ils doivent délibérer concernant le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ancien collège de Darney avec le Département

Par convention signée en date du 07 Septembre 2017, le Département met à disposition de la Communauté de Communes une partie de ce bâtiment afin d'y accueillir différentes structures. En date du 24 Février 2020, cette convention a été renouvelée à compter du 01 septembre 2020 pour une durée d'un an.

Il convient de modifier l'article 4 : « Durée de la Convention », à savoir :

"La présente convention prend effet à compter du 1^{er} Septembre 2020. Elle prendra fin à la date de signature de l'acte de transfert de ce bien immobilier par le Département au profit de la Communauté de Communes "Les Vosges Côté Sud-Ouest".

Monsieur le Président précise que les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Bureau Communautaire, après délibération, à l'UNANIMITÉ:

AUTORISE Monsieur le Président à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition du collège de Darney par le Département.

Transmis-le:	13 septembre 2021
Publié le :	13 septembre 2021

CCVCSO/108B/2021 : CONVENTION : Utilisation salle des associations accueil mercredi Monthureuxsur-Saône

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard BOGARD, Vice-Président en charge des affaires scolaires et périscolaires.

Depuis septembre 2018, une convention lie la communauté de communes et la mairie de Monthureuxsur-Saône concernant l'utilisation de la salle des associations.

La mairie nous prête gracieusement ces locaux pour accueillir les enfants les mercredis en période scolaire.

Cette nouvelle convention permettra de définir les modalités de la mise à disposition de la salle entre la Mairie de Monthureux-Sur-Saône et la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire à l'UNANIMITÉ.

- **AUTORISE** la signature de la convention.

Transmis-le:	13 septembre 2021
Publié le :	13 septembre 2021

CCVCSO/109B/2021: ASSOCIATIONS: versements de subventions

Monsieur le Président donne la parole à Madame Carole THIEBAUT-GAUDE, Vice-Présidente déléguée à la Santé et aux Services à la Population, qui présente de nouvelles demandes de subvention aux associations, qui ont été reçues pour 2021. Il est proposé de verser les montants suivants :

Date de la demande	Demandeur	Objet	Date	Montant sollicité	Montant proposé
27/05/2021	Croix Rouge	Vacances à la mer	1 semaine fin août 2021	500€	500€
25/05/2021	AMTA	Achat de matériel et aide à la formation	2021	714€	500€
09/06/2021	Club de foot Darney	Subvention annuelle de fonctionnement	2021	nc	250€
15/06/2021	MPT Darney	Subvention exceptionnelle - mise en place d'activités compatibles avec les contraintes sanitaires	2021	1 000 €	1 000 €
15/06/2021	Musée de Châtillon/S.	Subvention annuelle de fonctionnement	2021	500€	500€
25/06/2021	ESSH Basket Hennezel	Subvention annuelle (équipement, formations, activités courantes)	2021	1 200 €	750 €
25/06/2021	FDFR Vosges	Accueil de loisirs Ados Relanges	12 au 30/07/2021	1 200 €	1 500 €
25/06/2021	FDFR Vosges	Accueil de loisirs 3-12 ans Relanges	2 au 20/08/2021	1 200 €	1 300 G
26/05/2021	Darney Chemin Faisant	Subvention exceptionnelle - création de l'association	2021	800 €	750 €

Centre de la Préhistoire Convention - soutien financie pour le recrutement d'un emple saisonnier		2 000 €
---	--	---------

A noter que pour les subventions annuelles de fonctionnement, la date limite de dépôt des dossiers était fixée au 30 juin. Seules les demandes de subventions exceptionnelles d'aide à un projet ponctuel en dehors de l'activité courante sont encore acceptées.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'UNANIMITE :

• **APPROUVE** le versement des subventions présentées ci-dessus.

Transmis-le:	13 septembre 2021
Publié le :	13 septembre 2021

CCVCSO/110B/2021: ASSOCIATION: demande de subvention exceptionnelle « Scènes et Territoires »

Madame Carole THIEBAUT-GAUDE, Vice-Présidente déléguée à la Santé et aux Services à la Population, informe que l'association Scènes & Territoires a déposé un dossier de demande de subvention exceptionnelle pour un projet de Festival Itinérant 2021/2022 sur le territoire de la Communauté de Communes, projet singulier rassemblant culture et éducation populaire pour le développement culturel de l'espace rural.

Pendant 15 ans, l'association organisait le festival Musique en mai en partenariat avec les Foyers Ruraux et la Ligue de l'Enseignement, mais voyant la fréquentation baisser, le collectif propose une nouvelle forme d'intervention artistique depuis 2016.

Pour 2021/2022, Scène et Territoires, la Fédération des Foyers Ruraux des Vosges et la MPT de Darney s'associent à la compagnie « A demain j'espère » pour proposer aux habitants de créer un jeu de piste théâtralisé : un spectacle déambulatoire au cours duquel les spectateurs devront résoudre des énigmes artistiques créés et jouées par des habitants complices.

Ce jeu de piste se déroulera sur 3 week-ends successifs. Chaque week-end, une déambulation sera jouée dans un lieu/une commune et permettra d'avancer dans la résolution du jeu de piste. Les lieux prévus sont Lerrain (village), Esley (patrimoine) et Attigny (nature).

Calendrier prévisionnel :

Automne 2021 : écriture du scenario / dramaturgie Hiver 2021/2022 : création des déambulations

Printemps 2022 : répétitions

Mai-juin 2022: représentations

La demande de subvention s'élève à 4 500 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'UNANIMITÉ :

• APPROUVE le versement d'une subvention à hauteur de 1 500 €.

Transmis-le:	13 septembre 2021
Publié le :	13 septembre 2021

CCVCSO/111B/2021: SUBVENTION: Contributions BAFA

Monsieur le président donne la parole à Madame Carole THIEBAUT-GAUDE, Vice-Présidente déléguée à la Santé et aux Services à la Population, qui rappelle que la communauté de communes participe financièrement à la formation BAFA pour les habitants de notre territoire :

Une aide initiale de 200€ pour la réalisation du stage théorique, puis une aide complémentaire à hauteur de 60% du résiduel. (60% - aides possibles CAF/CD - aide initiale).

Notre territoire compte 3 accueils de loisirs sans hébergement pendant l'été, qui ont la possibilité de former des stagiaires. Monsieur le Président propose de financer 3 BAFA par an sur notre territoire (un par structure).

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE la contribution à 3 BAFA par an sur notre Territoire.

Transmis-le:	13 septembre 2021
Publié le :	13 septembre 2021

Conseil Communautaire

CCVCSO/113/2021 : FINANCES : Décision modificative N°1 Budget général

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des finances, qui indique qu'il y a lieu de procéder à une décision modification sur le budget Général à la suite de la prise en charge au niveau maîtrise d'œuvre des travaux et études GEMAPI et des primes PIG (augmentation du budget de 30 000€ par virement de la section de fonctionnement).

Dépenses de fonctionnement	+ 46 892
Chapitre 011	- 14 400 Travaux initialement prévus
Compte 6281	- 14 400 9600 étude Saône et
	4800 Travaux frayère Lironcourt
Chapitre 023	+ 61 292
Dépenses d'investissement	+ 144 500
Opération OPNI	+ 114 500
Compte 2148	+ 90 500
Compte 21748	+ 24 000
Opération 202 (PIG)	+ 30 000
Compte 20422	+ 30 000
Recette d'investissement	+ 144 500
Opération OPNI	+ 79 308
Compte 1311	+ 79 308
Chapitre 021	+ 61 292
Chapitre 10	+ 3 900
Compte 10222	+ 3 900

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'UNANIMITÉ :

• **AUTORISE** cette décision modificative.

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

CCVCSO/114/2021: FINANCES: Décision modificative N°2 Budget Régie de transport

Le Président donne la parole à Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des finances, qui indique qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative sur le budget Régie de transport à la suite d'une proposition d'achat de bus (bus indisponible par le premier fournisseur) :

Dépenses d'investissement	
Opération 101 compte 2182	+ 4 000

Ce qui amène à un résultat prévisionnel d'investissement de 37 362.13€.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'UNANIMITÉ** (1 Abstention) :

• **AUTORISE** cette décision modificative.

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

Remarques : Monsieur DESTRIGNEVILLE fait remarquer que les garages locaux n'ont pas été consultés. Monsieur ROUSSEL répond qu'il n'était pas informé mais le regrette ; à l'avenir cette règle sera respectée. Ce point sera évoqué lors de la réunion de Conseil d'Exploitation de la Régie de Transports.

CCVCSO/115/2021 : FINANCES : Ligne de trésorerie

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des finances, qui informe qu'il y a eu une erreur dans la rédaction de la délibération de reconduction de la ligne de trésorerie d'un montant de 700 000 € au Crédit Agricole, concernant les frais de dossier.

Monsieur le Président expose les conditions proposées par l'établissement financier, pour ce renouvellement, à effet du 9 septembre 2021 :

- Ligne de trésorerie Euribor : 3 mois, Marge : 1.05%,
- Frais de dossier 700€, commission d'engagement 700€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'UNANIMITÉ** :

AUTORISE Monsieur le Président à signer le renouvellement de la ligne de trésorerie, aux conditions proposées.

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

CCVCSO/116/2021: FINANCES: Avenant à la convention: Commune de Lerrain

Le Président donne la parole à Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des finances, qui indique qu'il a lieu de procéder à un avenant à la convention de répartition de charge de fonctionnement de l'école de Lerrain (régularisation des charges depuis 2017)

AVENANT VENANT DEROGER AUX DISPOSITIONS ANTERIEURES (délibération du 9 février 2021)

Répartition des charges de fonctionnement des bâtiments scolaires

Considérant le fait que l'école est intégrée à un bâtiment communal ayant une autre activité, la communauté de communes s'engage à la répartition de charges de fonctionnement suivante :

LERRAIN

Charges	Répartition
Téléphone/Internet	50% - 50%
Chauffage	Voir détail

Les charges de chauffage sont détaillées comme suit :

• Fourniture bois : 10 € la tonne

• Prestation de broyage : 70 la tonne

• Heures de personnel : 72 H maxi à 9.10€ en fonction du temps réel passé

• Entretien tracteur : forfait 400 € / an

Pour l'électricité la clé de répartition est la suivante :

• CCVSO 65 %

• Commune de Lerrain : 35 %

Période du 01/01/2017 au 31/08/2021 :

• L'abonnement est souscrit au nom de la CCVSVO qui reçoit les factures et émet un titre à la commune de Lerrain pour sa quote-part, soit 35 %.

Période à partir du 01/09/2021 :

• L'abonnement est souscrit par la commune de Lerrain qui reçoit les factures et émet un titre à la CCVSO pour sa quote-part, soit 65 %.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'UNANIMITÉ** :

• **AUTORISE** la convention de répartition telle que proposée.

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

Remarques:

Monsieur GARCIN précise que les services comptables de la Communauté de Communes se rapprochent de la commune de Lerrain cette semaine pour émettre les titres et mandats concernés afin de régulariser cette mise à jour.

Hervé DESTRIGNEVILLE questionne sur le tarif du broyage. La différence entre la valeur du bois et l'achat n'est pas élevée. Cela interpelle.

Monsieur GARCIN répond que le tarif comprend le broyage, le transport et le stockage. Monsieur ROUSSEL précise que le terme « Broyage » est trop restrictif et sera précisé.

CCVCSO/117/2021: FINANCES: Loyer du logement de Monthureux-sur-Saône

Le Président indique qu'il y a lieu de procéder à une délibération concernant le montant du loyer du logement situé au 61 rue du Pervis à Monthureux/Saône, au premier étage (au-dessus de la maison des services). Il s'agira d'une location à une personne privée, pour un usage d'habitation.

La superficie du logement est de 100.84 m2. Il est constitué : d'une cuisine (7.79 m2), d'un séjour-salon (29.50 m2), de deux salles d'eau (3.40m2 et 8.46 m2), d'un WC indépendant (1.59m2) et de trois chambres (13.68 m2, 10.98 m2 et 11.53 m2).

Le chauffage est collectif avec la Maison des Services au Public. Monsieur le Président propose une répartition des charges de chauffage à hauteur de 22,28%, calculée au prorata de la surface qu'occupe le logement dans le bâti. Une provision sur charges est proposée pour un montant mensuel de 82.62€ (calculée sur la base des factures de chauffage reçues pour la période s'étendant de juillet 2020 à juin 2021).

Le Président propose un loyer mensuel de 500€ qui sera révisé à la date anniversaire du bail en fonction des indices de références des loyers, ainsi qu'une caution de 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'UNANIMITÉ** :

• **AUTORISE** les conditions de location telles que proposées.

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

Remarques:

Sébastien GAND : intervient pour questionner sur le montant des charges et suggère de suivre la consommation de près, pour prémunir le locataire de régularisations trop importantes.

Monsieur ROUSSEL répond que dans ce cas-là la Communauté de Communes réactualisera en fin d'année, mais effectivement cela pourrait faire lourd pour le locataire, il précise qu'il s'agit de chauffage bois. « La chaufferie bois est largement dimensionnée, nous pourrions chauffer tout le quartier, nous l'avions proposé au garage mais le coût du raccordement est élevé ».

Madame ROCHE demande si le montant des charges a été évalué par rapport à l'utilisation des locaux par la crèche.

Monsieur ROUSSEL répond qu'effectivement le montant des charges a été calculé en fonction de la facture du chauffage sur la période utilisée par la crèche.

Un élu demande comment a été évalué le montant du loyer.

Monsieur ROUSSEL répond que c'est une estimation qui a été faite par rapport aux locations pratiquées aux alentours.

CCVCSO/118/2021: FINANCES: Cession de la station-service de Monthureux

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel GARCIN, Vice-Président en charge des finances, qui expose à l'assemblée délibérante :

La Communauté de Communes a été saisie d'une demande de rachat de la station-service par la gérante de la SARL TILLY qui exploite également l'enseigne Carrefour de Monthureux sur Saône.

Il rappelle que cet équipement a été réalisé par la communauté de commune de la Saône vosgienne. Le coût de cette station s'est élevé à 211 404.98 € HT.

Des subventions ont été obtenues de la Région, du Département, de l'Etat et du Fisac pour un total de 129 423.35 €.

Le reste à charge ressort donc à 81 981.63 €

Un premier crédit-bail signé le 24/10/2011 pour une durée de 3 années prévoyait le versement d'un loyer mensuel de 1290.29 € HT

Un second crédit-bail a été signé le 16/06/2015 pour une durée d'une année avec versement d'un loyer mensuel de 1140 € HT

Les difficultés économiques de la SARL TYLY ne lui ont pas permis de s'acquitter des loyers prévus et de lever l'option d'achat prévue initialement au contrat de crédit-bail

Un premier bail signé le 22/04/2016 pour une durée d'un an a ramené le prix des loyers mensuels à 750 € HT

Un second bail signé le 4/12/2017 pour une durée de 9 années a reconduit le montant des loyers mensuels fixés à 750 € HT

La dernière échéance du prêt finançant cet équipement est fixée au 30/10/2021 (montant total de l'échéance 3113.10 €)

Compte tenu du montant des loyers versés par l'exploitant de 2011 à 2021 (en année complète) qui s'élève à 114 005.49 €, le Président propose d'accéder à la demande de rachat de l'installation par la SARL TILY aux conditions suivantes :

- Prix de cession de 35 000 € HT
- Insertion dans l'acte notarié d'une clause préférence stipulant qu'en cas de vente (qu'il s'agisse d'une vente amiable ou d'une vente intervenant dans le cadre d'une liquidation judiciaire ou dans le cas de réalisation d'une éventuelle hypothèque qui pourrait être prise par le banquier susceptible de financer cette acquisition), la CCVSO sera informée de cette vente et qu'elle sera prioritaire pour racheter cet équipement au prix où elle l'aura cédé.

Un courrier recommandé avec AR devra lui être adressé et elle disposera d'un délai de deux mois pour indiquer si elle entend faire usage de son droit de préférence.

Cette clause s'appliquera pour une durée de 20 années à compter de la présente vente.

Il est en outre stipulé que le loyer devra être versé jusqu'à la date effective de l'acte notarié constatant cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'UNANIMITÉ (1 abstention) :

- **AUTORISE** les conditions de cession de la station-service de Monthureux Sur Saône telles que proposées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents relatifs à la vente.

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

Remarques:

Monsieur Pascal NICOLAS demande si toutefois il serait possible d'assurer la pérennité de la stationservice.

Monsieur GARCIN répond que la clause de préférence a été ajoutée dans ce but.

Madame JEANMICHEL alerte sur le risque d'arrêt d'exploiter sans qu'il n'y ait pour autant de cession, risque non couvert par la clause de préférence.

Monsieur ROUSSEL répond qu'après des échanges avec les gérants du magasin, il en ressort que les gérants sont attachés aux commerces ruraux. Effectivement le magasin a été en péril mais les gérants ont l'envie de maintenir ce commerce et, pour eux, garder la station-service de Monthureux sera un plus pour le magasin. Tous les documents (chiffre d'affaires) ont été étudiés.

Si elle n'est pas liée à une structure existante, la station-service n'est pas viable.

Monsieur Hervé DESTRIGNEVILLE répond qu'il est normal de vendre la station-service au gérant actuel. Monsieur ROUSSEL précise que la gestionnaire actuelle a réalisé des investissements récents de l'ordre de $35\ 000\ \epsilon$.

PROJET: ANCIEN RECONVERSION DE L'ANCIEN COLLEGE DE DARNEY

Remarques:

Monsieur ROUSSEL précise qu'avant la vente, le Conseil Départemental a réalisé les plus grosses réparations : ce bâtiment est en très bon état. L'idée serait de regrouper le personnel des sites administratifs et techniques de la Communauté de Communes dans ce bâtiment.

Une partie de ces locaux serait louée par l'IME, (3 salles).

Le maître d'œuvre, dans un premier temps a chiffré le projet à plus de 500 000 € ce qui n'est pas recevable ; le projet a été retravaillé et le projet s'élève désormais à 100 000 € HT.

Monsieur le Président informe qu'une demande de subvention au FEADER de 70 %, ainsi qu'une demande de subvention exceptionnelle au Conseil Départemental seront demandées.

Les travaux nécessaires seront réalisés, à savoir : l'éclairages, les sanitaires l'aménagement des locaux pour recevoir les services techniques et l'idée est de garder les salles de classe dans l'état.

Monsieur ROUSSEL évoque 35 000 € de dépenses additionnelles éventuelles dans le cas où les portes intérieures actuelles devraient être remplacées par des portes coupe-feu.

Daniel VAGNÉ demande si le Département est propriétaire du terrain?

Monsieur ROUSSEL répond que le Département vient d'acquérir le terrain auprès de la Mairie.

Madame ROCHE demande si le partage de salles avec l'IME ne fera pas défaut dans le bâtiment.

Monsieur ROUSSEL répond que l'IME est une vraie activité économique et qu'il est important de le soutenir, d'autant qu'une partie du collège ne sera pas utilisée et qu'il restera de la réserve de locaux. Si une compétence devait revenir à la Communauté de Communes la réserve de surface le permettrait.

Monsieur DESVERNES répond que l'occupation des locaux par l'IME est cadrée par une convention tripartite entre l'IME, l'Etat et l'Education Nationale.

Madame JEANMICHEL questionne sur le stationnement.

Monsieur ROUSSEL répond que le stationnement serait dans la cour du collège, sans utiliser le parking extérieur.

Hervé DESTIGNEVILLE questionne sur la cession des locaux de DARNEY et LAMARCHE.

Concernant DARNEY Monsieur ROUSSEL évoque un projet avancé de tiers lieu intégrant le maintien de la MSAP au centre de Darney. Concernant LAMARCHE, Monsieur ROUSSEL souhaite garder un rôle dans le bâtiment de Lamarche. Il informe du fait qu'à la suite du dernier bulletin intercommunal, la Communauté de Communes a reçu des réactions et des propositions sur l'usage futur du site de Lamarche. Le projet n'est pas totalement concrétisé.

Monsieur Hervé DESTIGNEVILLE suggère que chacun apporte ses idées sur ce sujet, afin de faire avancer la réflexion.

Monsieur ROUSSEL rassure sur le fait qu'une reconversion sera trouvée, et que la Maison Franceservice restera présente à Lamarche.

Monsieur ROUSSEL ajoute que l'agent en charge du projet 'Petites villes de demain » qui est en cours de recrutement par la commune de Lamarche, devra veiller à intégrer ce bâtiment au projet.

Sébastien GAND demande si la bibliothèque au collège est toujours en service car il serait intéressant de la conserver sur le secteur de Darney.

Monsieur ROUSSEL répond que non, la bibliothèque a été vidée.

Monsieur THIERY René demande si les portes coupe-feu seront intégrées aux demandes de subvention.

Monsieur ROUSSEL répond positivement et précise que la maîtrise d'ouvrage le sera également.

CCVCSO/119/2021 : ANCIEN COLLEGE DE DARNEY : Reconversion et nouvelle destination des locaux

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que lors du conseil du 09.02.2021, il a été voté à l'unanimité l'acquisition de "l'ancien collège de Darney" sis rue Stanislas à l'euro symbolique auprès du conseil départemental des Vosges.

Monsieur le Président informe que ce bâti, de plus de 3 600m² sur 2 niveaux, détient de nombreux espaces et atouts que la Communauté de Communes souhaite valoriser, à savoir :

- Existence d'une cuisine préalablement utilisée par le collège ;
- Bâtiment en très bon état de conservation ;
- Présence d'anciennes salles de classes offrant des espaces aux surfaces confortables et pièces lumineuses pouvant devenir des bureaux administratifs et/ou salles de réunions ;
- Facilitée technique de reconversion des surfaces ;
- Surfaces propices à l'accueil de partenaires permanents ou occasionnels ;
- Bâtiment permettant l'accueil de nouvelles compétences ;
- Locaux qui pourraient être destinés aux services techniques ;
- Accès sur une artère principale et passante (rue Stanislas) de Darney, offrant une accessibilité et une visibilité stratégique à la Communauté de Communes et à l'Office du Tourisme ;
- De grands dégagements extérieurs, facilitant l'accès et le stationnement des Usagers, des Elus, des Intervenants, des Partenaires et des Agents ;

Ainsi, ce bâtiment pourrait, regrouper sous un même toit l'ensemble des services de la collectivité :

- Service Direction Générale des Services ;
- <u>Service Ressources humaines prévention des risques ;</u>
- Service Secrétariat générale ;
- Service Finances;
- Service Marché commande publique ;
- <u>Service à la population :</u>
 - Enfance Jeunesse
 - Ecoles
- Service services technique et sécurité ;
- <u>Service développement du territoire :</u>
 - Environnement ;
 - Santé ;
 - Urbanisme;
 - Aménagement du territoire Habitat ;
 - Développement économique ;
- Service tourisme ;

Ce regroupement de pôles, permettra de réaliser des économies d'échelle, de rendre plus efficients les services et d'apporter une meilleure identification de la Communauté de Communes sur le territoire.

De même, la place sera laissée à une modularité des espaces permettant un éventuel transfert de compétences à la Communauté de Communes dans les années à venir.

La ventilation des espaces permet, aussi, d'identifier des espaces propices dédiés à des partenaires occasionnels ou permanents.

Une présentation du site et du projet de reconversion ont été proposés aux agents concernés, ceci afin de les intégrer à la réflexion globale et particulière, et laissant apparaître un gain en confort de travail et en efficacité.

L'Institut Médicoéducatif « l'Eau Vive » occupe actuellement trois salles (Salle N°3, N°4 & N°5) au rez-dechaussée pour ses besoins d'enseignement, acté par convention. Le projet inclut de conserver cette convention et de permettre à l'IME de garder la jouissance de ces trois salles.

D'autre part, Monsieur Le Président informe que le siège actuel de la communauté de communes sis 43, rue de la république, fait partie d'une réflexion avancée de tiers lieu dans le cadre du projet Bourg Centre de Darney, et est à ce titre inscrit dans une fiche action.

Par conséquent, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- D'acter la reconversion de l'ancien collège de Darney en Siège social de la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest comme détaillé précédemment,
- De conserver la mise à disposition des trois salles identifiées à l'IME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**UNANIMITÉ** :

- DECIDE de la reconversion et de la nouvelle destination de l'ancien collège de Darney en siège social de la communauté de communes, et ce dès réceptions des travaux ;
- **APPROUVE** la mise à disposition des espaces identifiés à l'Institut Médicoéducatif « l'Eau Vive ».

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

CCVCSO/120/2021: DEMANDE DE SUBVENTIONS: Reconversion des locaux au collège de DARNEY,

Monsieur le Président présente ci-après le projet d'investissement permettant à l'ancien collège de Darney de devenir le siège de la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest à compter de septembre 2022.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que lors du conseil du 09.02.2021, il été voté à l'unanimité l'acquisition de "l'ancien collège de Darney" sis rue Stanislas à l'euro symbolique auprès du Conseil Départemental des Vosges.

Le Bâtiment dessiné et pensé par l'architecte Jean-Baptiste Bellot a été construit en 1989. D'une surface Hors Œuvre Nette de 3650m² ce bâtiment était utilisé pour l'enseignement des cycles 3 et 4 jusqu'en juin 2017.

Le Bâti est actuellement dans un bon état de conservation. Plusieurs travaux de rénovation ont été réalisés par le Conseil Départemental avant la cession. L'ensemble des contrôles des chaudières, de l'installation électrique, de la prévention des incendies ont également été effectués sans qu'aucune réserve ne soit émise.

Il a été pensé de regrouper, en fonction des besoins de chaque pôle, l'ensemble des services. Une réunion de présentation s'est tenue le 20/05/2021, lors de laquelle chaque responsable de pôle a pu appréhender les volumes, les surfaces et imaginer l'organisation de son propre environnement de travail.

Objectifs attendus:

- Economies structurelles liées aux fonctionnements des bâtiments (1 seul et unique bâtiment administratif / technique) ;
- Gain en confort de travail pour les agents et les partenaires (espace de travail neufs, luminosité, cantine, parking) ;
- Accueil plus aisé des usagers, des partenaires et des élus (Parking, hall spacieux) ;
- Meilleure visibilité et renforcement de l'image de la CCVCSO (visuel et signalétique clair, identification précise et dégagée) ;
- Modularité et flexibilité des aménagement permettant à moindre coût l'adaptation des effectifs (réserve de surface intérieur, possibilité d'intervertir chaque pôle en fonction des besoins des services);
- Lieu permettant l'exposition temporaire d'œuvres et promouvant la culture ;
- Mise en valeur et conservation du patrimoine architectural imaginé par l'architecte Nicolas BEL-LOT ;
- Brassage intergénérationnel;

<u>Descriptif travaux</u>:

- ✓ Aménagement des anciennes salles de classe et des bureaux en espace de travail et d'accueil des publics :
- ✓ Rééquipement en mobiliers des espaces de travail et de deux salles de réunions ;
- ✓ Adaptation du réseau internet ;

- ✓ Agencement d'espace sanitaires, vestiaire et douche ;
- ✓ Modification de l'atelier, dépôt pour les services techniques ;
- ✓ Renforcement de la signalétique et des visuels d'indentification et de cheminement

Pour co-financer ce projet, Monsieur le Président propose de répondre à l'appel à projet « Soutien aux services de base en milieu rural » dans le cadre du plan de relance du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) lancé par l'Europe et la Région Grand Est. Ce dispositif s'adresse notamment aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et vise la création et le développement d'infrastructures et d'équipements en faveur des services à la population :

- Crèche, périscolaire, maison d'assistantes maternelles, espace intergénérationnel, tiers-lieux, commerce multi-services, maisons et matériel de santé, ressourcerie, structure d'accueil social...
- Les infrastructures et équipements favorisant le développement d'une offre touristique
- Les investissements visant à valoriser le patrimoine culturel
- La création, aménagement et acquisition d'équipements de parcours d'interprétation des sites de découverte : par exemple panneaux durables en structure bois, livret ou application numérique...
- L'aménagement de plein-air : lieux de convivialité, aire de jeux, aire de repos pour randonneurs...

Pour les PORTEURS PUBLICS, cela se traduit par un accompagnement financier comme ci-dessous : le coût total éligible du projet devra être compris entre 12 500 € HT et 360 000 € HT. le taux d'aide publique sera de 70% de l'assiette éligible FEADER plafonnée à 360 000 € HT.

Les opérations accompagnées par le FEADER ne pourront l'être qu'exclusivement par ce dispositif : ils ne pourront bénéficier d'aucun autre financement public.

Aussi le projet devra respecter la réglementation en matière de marché publics et permettre la vérification du caractère raisonnable des coûts.

Par conséquent, Monsieur le Président précise, que suivant l'article L2422-2 du code de la commande publique, un marché devra être réalisé concernant la maitrise d'œuvre, ainsi que pour les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'UNANIMITÉ:

• **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers cités ci-dessus et à déposer les dossiers de demande de subvention concernés ;

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

CCVCSO/121/2021: Gymnase: Rénovation du Gymnase de Lamarche

Vu la délibération CCVCSO/126/2020 du 20 décembre 2020 « Approbation du rapport de la CLECT du 27 octobre 2020 » indiquant les modalités financières de transfert et la compensation d'attributions, Vu la délibération de la commune de Lamarche du 28/11/2020 approuvant le rapport de la CLECT,

Vu la délibération CCVCSO/127/2020 « mise à disposition du gymnase de Lamarche »,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le gymnase de Lamarche d'une superficie de 1 117.60m² et datant de 1979 est le dernier gymnase de la communauté de communes à ne pas avoir bénéficié d'un programme de rénovation.

Les objectifs principaux de cette opération sont :

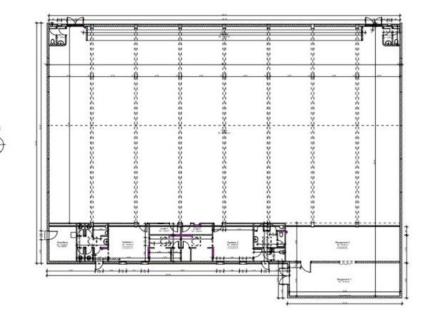
- La réduction de l'empreinte énergétique du bâtiment en réduisant les consommations d'énergie primaire.
- L'offre d'une meilleure qualité d'usage au quotidien aux jeunes élèves des alentours de Lamarche, aux équipes encadrantes et aux associations sportives.

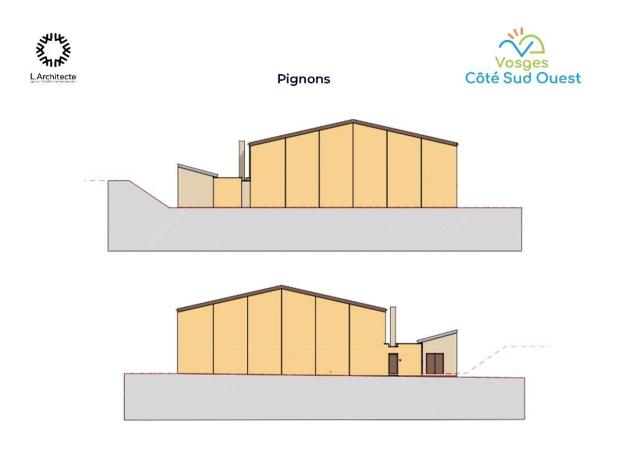
Une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet L. Agence Architecte et détaille les postes (estimation sommaire en annexe) pour un montant HT de 296 615€ :



Plan de rez-de-chaussée











Plan de rez-de-chaussée





Les travaux, porteront sur la rénovation des vestiaires, la création d'une entrée pour le public et la mise en accessibilité, la création d'une entrée, le changement des aérothermes et la rénovation partielle de la salle de sport.

Afin de mener à bien cette opération, la collectivité envisage de missionner un maître d'œuvre, pour réaliser la phase études et consultation ainsi que le suivi du marché de conception – réalisation concernant les travaux d'aménagement et de rénovation.

Les partenaires financiers tels que l'Agence Nationale des Sports, l'ETAT et le Conseil Départemental seront sollicités pour mener à bien le projet.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- De solliciter le Conseil Départemental, l'Agence Nationale des Sports, l'ETAT
- De procéder au lancement des diagnostiques et de signer les différents documents s'y rapprochant

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'UNANIMITÉ:

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les différents documents et marchés à intervenir,
- **IMPUTE** les dépenses à la sous fonction correspondante.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au lancement des diagnostiques et à signer les différents documents s'y rapprochant
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, de l'Agence Nationale des Sports, et de l'ETAT.

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

Remarques:

Monsieur François THIERY précise quels seront les travaux réalisés : réfection de la salle de sport sans toucher le sol ; repeinte des murs des côtés, remplacement des luminaires de la salle, les sanitaires seront rénovés complétement. Une entrée indépendante sera également créée.

Monsieur VAGNÉ questionne sur le positionnement de l'entrée indépendante et le devenir de la chaufferie.

Monsieur François THIERY répond que rien ne sera modifié dans la chaufferie. L'entrée serait côté vestiaires. Les travaux ont été minimisés. La toiture ne sera pas refaite pour des raisons budgétaires.

Madame ROCHE questionne sur la rénovation énergétique.

Monsieur François THIERY précise que lors du premier retour de l'Architecte, l'enveloppe des travaux s'élevait à 800 000 €, ce qui n'était pas recevable. Un choix des travaux à donc été fait en fonction des priorités. S'ajoutant à cela, la magnifique verrière du bâtiment, qui ne permettra pas d'obtenir des performances énergétiques actuelles, mais qu'il serait dommage de démolir.

Monsieur VAGNÉ ajoute que le bâtiment a plus de 40 ans.

Monsieur ROUSSEL rappelle que c'est un projet dimensionné par rapport aux investissements. La proposition qui est faite à l'ensemble des délégués est de rester raisonnable, le principal à réaliser est le vestaire.

Monsieur ROUSSEL précise la volonté de la Communauté de Communes concernant les demandes de subventions des différents projets présentés lors de la réunion de ce jour, à savoir, qu'ils soient finalisés avant la fin de l'année.

Lors du prochain Conseil Communautaire d'autres projets seront présentés pour l'école de Lamarche.

CCVCSO/122/2021 : DEMANDE DE SUBVENTIONS : Projet de l'Hôtel de la Gare

Monsieur le Président propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président indique que suite à l'abandon des projets de réhabilitation de l'Hôtel de la Gare en hôtel-restaurant (2019) et en Maison des Hommes et des Arbres (2020), une nouvelle opportunité se présente pour ce bâtiment propriété de la Communauté de Communes.

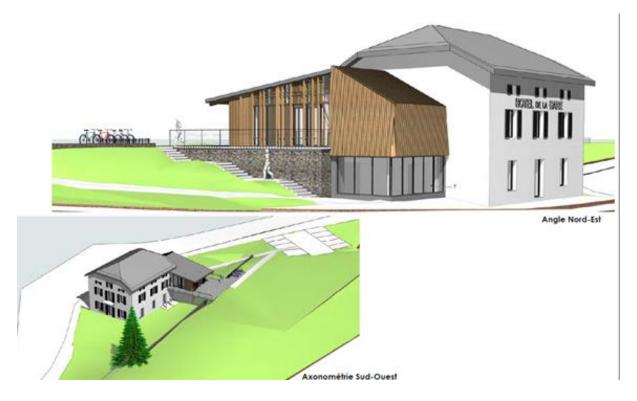
En effet, la situation géographique de ce site en lisière de forêt en fait un lieu propice à l'accueil touristique. D'autre part, l'Unité Territoriale de l'ONF de Darney a fait remonter le besoin de déménager, le bâtiment actuellement occupé n'étant pas adapté à ses activités. L'UT investirait donc une partie du bâtiment de l'Hôtel de la Gare en tant que locataire.

Concernant l'accueil touristique, l'idée est d'en faire une base de départ d'itinéraires divers, comprenant en haute saison notamment :

- Un lieu d'accueil Office de Tourisme
- Un lieu de vente de produits locaux
- Un salon de thé
- Une offre de location de vélos

L'avantage d'y inclure l'UT ONF de Darney est de bénéficier de la présence presque continue d'un agent sur place, qui pourrait accueillir les touristes en basse saison et renforcer également l'accueil l'été si besoin.

Architecturalement, il est envisagé de garder uniquement le bâtiment principal et de faire une extension bois. Un architecte a été sollicité pour proposer l'esquisse suivante :



Le projet a été présenté aux membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme qui ont exprimé leur avis positif à ce sujet.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 600 000 € HT.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à **l'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le principe de ce projet et de continuer les études ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides financières nécessaires auprès du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

Remarques:

Monsieur le Président précise que ce projet est déjà attributaire d'une subvention de 20% soit environ 120 000 € ; une enveloppe de 70 % de subventions est envisagée pour ce projet.

Monsieur VAGNE demande si une aide de l'ONF est possible, en dehors du loyer et si l'utilisation de ce site ne risquerait pas de mener à la suppression de l'Unité basée à Lamarche.

Monsieur ROUSSEL répond qu'il a questionné l'ONF à ce sujet, leur réponse a été que l'ONF a besoin de conserver le bureau à Lamarche : c'est nécessaire et cela a été assuré de leur part.

Monsieur HUMBERT répond qu'il faudrait un engagement de l'ONF.

Monsieur CHANAUX questionne sur le devenir de l'ONF.

Monsieur ROUSSEL répond qu'il ne faut pas laisser tomber ce bâtiment, effectivement il est légitime de se poser la question sur la destinée de l'ONF; les locaux projetés sont modulables et sujets à extension, en fonction du besoin, comme par exemple dans le cadre du projet FODEX.

Monsieur le Président ajoute qu'il est délégué à la Forêt au Conseil Départemental, et qu'il lui tient à cœur de défendre le projet FODEX sur le Territoire. Si les élus du Territoire ne le font pas, d'autres le feront sans hésitation. La forêt est un enjeu et c'est un combat permanent.

Un élu fait remarquer qu'il faut aussi réfléchir sur le problème des chenilles dans les forêts.

Monsieur ROUSSEL répond qu'il n'est pas certain que cela soit un problème d'élus.

Madame ROCHE ajoute qu'il est nécessaire que l'ONF s'engage dans ce projet avec la Communauté de Communes, car il ne faut pas prendre le risque d'avoir des locaux vides.

Monsieur ROUSSEL répond qu'il n'y pas de garantie mais le bâtiment sera rénové et il sera ainsi plus facilement revendable, notamment du fait de son emplacement. Il n'est pas tolérable de le laisser en l'état. Monsieur GARCIN précise que le reste à charge du projet antérieur s'élevait à $792\,000\,$ €, le montant était trop important. Aujourd'hui il est proposé un projet d'un montant de $600\,000\,$ € avec un reste à charge de $180\,000\,$ €, le risque du projet actuel est beaucoup moins important que le projet antérieur, et sera en grande partie financé par les loyers.

Monsieur ROUSSEL ajoute que ce projet va dans le sens du Territoire et s'appuie sur l'affluence désormais trop importante dans les Hautes Vosges qui commence à faire fuir les adeptes de la nature et du calme, il y a une carte à jouer car notre forêt a un potentiel non négligeable ainsi que son environnement.

Le projet comme présenté avec une partie du bâtiment en ossature bois est séduisant et surtout dans les moyens de la Communauté de Communes.

Monsieur Hervé DESTRIGNEVILLE regrette la réflexion globale autour de la forêt en tant que ressources économiques et interpelle l'assemblée sur la nécessité d'une évolution de la gestion forestière vers davantage de respect ; et suggère d'intégrer cette réflexion au projet FODEX.

Un Elu pense qu'il serait bien de solliciter les entreprises locales dans les futures constructions. Dans les Vosges plusieurs centres de formation réalisent des constructions bois, il faudrait s'entourer de ces organismes.

Monsieur ROUSSEL répond que l'idée serait de travailler au maximum avec du bois local ; il est important d'être démonstrateur.

Monsieur Pierre SYLVESTRE souligne le fait que la Communauté de Communes s'investit et s'ancre dans la durée sur des projets générateurs d'économie.

CCVCSO/123/2021: Projets Forêt d'Exception - Arboretum de Isches

Monsieur le Président informe que la Communauté de Communes « Les Vosges Côté Sud-Ouest » soutient le projet « Forêt d'Exception » porté par l'ONF au sein du Territoire.

Afin de mettre des travaux en œuvre à l'Arboretum de Isches en lien avec le projet FODEX, la Communauté de Communes souhaite déposer une demande d'aide.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel GARCIN afin de présenter le projet et le plan de financement.

Ce projet permet d'améliorer le site à l'Arboretum de Isches avec la mise en place d'une serre pédagogique qui servira aux écoles du Territoire, l'idée étant de transmettre aux enfants le savoir et l'utilité des arbres pour la planète.

Une réfection de la clôture, des sentiers pédestres et passerelles sera également réalisée.

2 cabanes pouvant servir d'hébergement seront implantées dans la partie verger.

Ce projet permettra de mettre en valeur le site actuel.

Le coût des travaux est estimé à 100.000 € HT

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**UNANIMITÉ** :

• Décide de répondre à l'appel à projet FEADER permettant d'obtenir un financement à hauteur de 70 %

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

Remarques:

La Communauté de Communes souhaite intégrer un projet de valorisation de l'arboretum de Isches. Monsieur GARCIN précise avoir travaillé avec Mme RAUSCENT e avec le garde ONF de secteur sur ce projet.

Monsieur GARCIN expose le projet « de la graine à la grume », projet pédagogique à destination notamment des enfants du territoire, dont le reste à charge n'excéderait pas 30 000 €.

CCVCSO/124/2021 : SOUTIEN AUX PROJETS : Projets Forêt d'Exception portés par les communes

Monsieur le Président informe que la Communauté de Communes « Les Vosges Côté Sud-Ouest » soutient le projet « Forêt d'Exception » porté par l'ONF au sein du Territoire.

Afin de mettre des travaux en œuvre en lien avec le projet FODEX, les Communes de SEROCOURT, TOLLAINCOURT et DOMBROT LE SEC souhaitent déposer une demande de subvention.

Monsieur le Président présente les projets et les plans de financement.

SEROCOURT:

La commune a un projet d'observatoire dans les arbres à installer à proximité de la tour géodésique Il s'agit d'une tour en bois de 17 m de hauteur permettant d'observer la canopée. Ce projet comporte également un site de bivouac forestier avec des abris en bois. Coût du projet estimé à 350.000 € HT

TOLLAINCOURT:

Un projet de plusieurs cabanes disposées sur la clairière à 500 mètres de la commune, l'idée serait de proposer des logements insolites qui pourraient servir de point de chute aux randonneurs. Coût du projet estimé aux alentours de 100 000 € HT.

DOMBROT LE SEC:

La commune envisage la mise en place dans un local communal d'un espace à destination des chasseurs du village avec une salle dédiée à l'explication pédagogique de la forêt et de ses usages (Rôle de la chasse, présentation des essences de la forêt, ...).

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'UNANIMITÉ:

 SOUTIENT les projets des Communes de SEROCOURT, TOLLAINCOURT et DOMBROT LE SEC

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

Remarques:

Monsieur GARCIN évoque une vingtaine de projets FODEX sur l'ensemble du Territoire et précise que ceux-ci seront mis en cohérence, notamment dans leur localisation géographique, avant validation. Monsieur Pierre SYLVESTRE ajoute que l'appui de la Communauté de Communes permet aux communes d'accéder à 10% de subvention supplémentaire.

CCVCSO/125/2021 : DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : Signature du Pacte de Relance et de la Transition Ecologique (PTRTE)

Monsieur le Président présente le PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (PTRTE)

Le Plan de relance PTRTE vise à soutenir l'économie lourdement impactée par la crise sanitaire. Il comprend plusieurs volets (aides directes aux entreprises, mesures favorisant l'emploi des jeunes ou encore des mesures fiscales etc...) dont un volet territorial qui a pour objectifs d'identifier clairement les stratégies de développement et le mise en œuvre de projets des acteurs économique, associatifs implantés sur leurs territoires, et ainsi relancer l'investissement local.

Le PTRTE de la Plaine et de la Saône Vosgiennes sera conclu avec les Communautés de Communes de Mirecourt-Dompaire, de Terre D'eau, de l'ouest Vosgien et Les Vosges Côté Sud-Ouest. Les PETR de la plaine des Vosges et d'Epinal Cœur des Vosges seront également signataires de ce PTRTE.

En complément des aides exceptionnelles, l'Etat a souhaité décliner, au sein de ce volet territorial, un pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) contractualisé avec les EPCI et avec l'appui méthodologique et financier de la Région Grand Est et du Conseil Départemental des Vosges dans une démarche pilote inédite.

Le PTRTE visera à mettre en avant des projets structurants, à soutenir tout particulièrement et éventuellement en dehors des lignes classiques pour ce qui est de la Région Grand Est, qu'ils soient portés par les EPCI, les communes ou des associations. Dans ce cadre, une démarche participative a été initiée et a mis en lumière les enjeux propres de notre territoire :

- Enjeu 1 : redynamiser le tissu productif concurrentiel
- Enjeu 2 : stimuler et diversifier l'économie résidentielle par la valorisation des aménités territoriales
- Enjeu 3 : relancer la consommation locale
- Enjeu 4 : développer les coopérations interterritoriales avec les territoires voisins.

Le PTRTE a pour objectifs :

- De simplifier la mobilisation des dispositifs de soutien et d'approcher de façon transversale les proximités ;
- D'accompagner précisément et d'animer la concrétisation des projets ;
- De rayonner collectivement au moyen d'une gouvernance établie afin d'en dégager des axes de développement territorial et d'identifier les actions nécessaires pour y parvenir.

Ce pacte territorial de relance et de transition écologique est un véritable contrat de méthode et d'appui aux projets.

Les projets doivent entrer à la fois dans les thématiques de l'Etat (économie, cohésion sociale et territoriale, transition écologique) et dans les enjeux retenus par le territoire.

Le PTRTE doit être finalisé pour une signature du pacte en septembre 2021. Toutefois, ce PTRTE a vocation à s'inscrire dans le temps et la liste des projets pourra se compléter à chaque comité de pilotage biannuel.

Recensement et priorisation des projets phares de la Communauté de communes des Vosges Côté Sud-Ouest pour l'année 2021

Recensement pour l'année 2021

Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité / Calendrier Démarrage du projet	Axe 1 - Redynamiser le tissu productif concurrentiel	Axe 2 - Stimuler et diversifier l' économie résidentielle et touristique en valorisant un territoire aux forts atouts notamment en matière de transition écologique	Axe 3 - Dynamiser et rendre attractive la consommation locale	Axe 4 - Développer les coopérations interterritoriales avec les territoires voisins et dont le rayonnement impacte la Plaine des Vosges
Réhabilitation du vignoble du Charmont à Lironcourt (Phase 2)	CCVCSO	2021		X		
Construction d'un Kiosque Paysager à Isches	CCVCSO	2021		X		
Parc de la préhistoire (Phase 2)	CCVCSO	2021		X		
Prolongation du PIG	CCVCSO	2021				
Elaboration d'un PLUI-H	CCVCSO	2021		х		
Restructuration de l'école maternelle de Monthureux	CCVCSO	2021		х		
Mise en place de système de visio au groupe scolaire de Darney et à Damblain	CCVCSO	2021		x		

Etude et réhabilitation de l'ancien collège en vue de la création d'un pôle d'accueil de services publics et associatifs	CCVCSO	2021		x		
Création d'un espace éducatif forestier	Monthur eux sur Saône	2021 - 2022	X	X		
Réhabiliter les Anciens Abattoirs de Darney	Darney	2021 - 2022	x			
Maison Seniors	Lerrain	2021		X	X	
Extension de voirie ZAE de LERRAIN	CCVCSO	2021 - 2022		x		

Annexe 3 – Recensement pluriannuel des projets de la Communauté de communes des Vosges Côté Sud-Ouest

Recensement pluriannuel

Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité / Calendrier Démarrage du projet	Axe 1 - Redynamiser le tissu productif concurrentiel	Axe 2 - Stimuler et diversifier l'économie résidentielle et touristique en valorisant un territoire aux forts atouts notamment en matière de transition écologique	Axe 3 - Dynamiser et rendre attractive la consommation locale	Axe 4 - Développer les coopérations interterritoriales avec les territoires voisins et dont le rayonnement impacte la Plaine des Vosges
Réhabilitation du gymnase de Lamarche (études et travaux)	CCVCSO	à mûrir post- 2022		x		
Création d'une aire de camping-car	CCVCSO					
PIG	CCVCSO	2022				
Rénovation thermique des écoles	CCVCSO					
Hôtel de la Gare	CCVCSO	2021				

ESS Association				
Minos Construction	Minos			
bâtiment				
Reconversion				
antenne CCVCSO				
Lamarche				
Structuration de la				
filière agricole en vue				
de développer les				
circuits courts (PAT)				
Voie cyclable				
"Darnieulles - Jussey"				
Développement de				
Sentier équestre				

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ décide :

- **DE VALIDER** la liste des projets communautaires à présenter au comité de pilotage ;
- **DE SOLLICITER** les communes du territoire pour connaître leurs projets ;
- **D'AUTORISER** le président à signer le PTRTE.

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

Remarques:

Monsieur ROUSSEL ajoute que si dans le futur, la Communauté de Communes pouvait équiper le territoire de voies cyclables ce seraient un plus mais pour le moment ce n'est pas la priorité.

CCVCSO/126/2021: ENVIRONNEMENT: Adhésion à l'EPTB Saône et Doubs

Considérant la délibération n° 19.59 en date du 26 novembre 2019 du comité syndical de l'EPTB Saône et Doubs relative à l'adhésion des EPCI de l'axe Saône et Doubs à l'établissement,

Considérant la volonté de la CCVCSO de confier la gestion du cours d'eau de la Saône sur son territoire,

Considérant que l'EPTB Saône et Doubs est l'établissement le plus compétent pour assurer cette fonction, dans une logique de réflexion à l'échelle du bassin versant,

Monsieur le Président expose :

L'EPTB Saône Doubs est un syndicat de bassin spécialisé dans la restauration et la gestion des cours d'eau. Sur le territoire de la CCVCSO, cet établissement est majoritairement implanté du fait de la géologie locale.

La CCVCSO est en tête de bassin de la Saône, qui prend sa source sur la commune de Vioménil. Les travaux apportés sur notre territoire peuvent être bénéfiques pour l'intégrité de la Saône sur notre territoire, efficace contre les inondations vis-à-vis des collectivités qui se trouvent plus en aval, mais également l'amélioration globale de l'état écologique de la Saône. La logique de gestion des linéaires de cours d'eau se veut réfléchie à l'échelle du bassin versant. L'EPTB Saône et Doubs dispose de cette vue d'ensemble, ce qui permet d'harmoniser les aménagements sur la Saône et d'apporter une cohérence. C'est l'organisme le plus compétent pour coordonner les politiques publiques du grand cycle de l'eau, mettre en réseau les différents acteurs techniques et politiques, et observer les phénomènes qui caractérises le cours d'eau (étiage, inondation, ...).

L'adhésion à l'EPTB Saône et Doubs vaut transfert d'une partie de la compétence GEMAPI (item 1 et 8), ce qui induit que les travaux qui seront réalisés sur l'axe principal de la Saône seront entièrement financés par l'EPTB, avec des financements pouvant dépasser les 80%. L'EPTB se chargera également des dossiers de demande de subvention, autorisations réglementaires, ...

La CCVCSO disposera de deux voix lors des comités syndicaux et autres réunions décisionnelles. Il convient de désigner à cet effet un délégué et un suppléant.

Monsieur le Président propose de représenter la Codecom à l'EPTB Saône et Doubs, et d'avoir pour suppléant Monsieur DESVERNES, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de l'environnement.

La cotisation d'adhésion est au montant annuel de 24 000€, montant qui est révisable à la baisse en cas d'adhésion de nouvelles collectivités au syndicat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER le Président à solliciter cette adhésion auprès de l'EPTB Saône Doubs,
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à l'adhésion au syndicat,
- **D'AUTORISER** le transfert des item 1 et 8 de la compétence GEMAPI sur le lit majeur de la Saône de la CCVCSO à l'EPTB Saône Doubs.
- **DE DESIGNER** Monsieur Alain ROUSSEL délégué titulaire et Monsieur Yves DESVERNES délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes à l'EPTB Saône et Doubs.

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

CCVCSO/127/2021: ENVIRONNEMENT: Renouvellement maîtrise d'ouvrage sites Natura 2000

Considérant que la convention d'animation 2019-2021 des sites Natura 2000 de la Zone Spéciale de Conservation des Gîtes à chiroptères de la Vôge et de la Zone de Protection Spéciale du Bassigny partie Lorraine arrive à échéance au 31 décembre 2021,

Considérant que la CCVCSO est maître d'ouvrage de ces deux sites depuis la fusion des intercommunalités en 2017,

Considérant que la dynamique d'ores et déjà en place grâce à la structure animatrice est appréciée des services de l'Etat, et assure une prise en considération des sites Natura 2000 pour notre territoire,

Monsieur le Président expose :

La maitrise d'ouvrage des sites Natura 2000 consiste en l'animation des documents d'objectifs propres à chaque site. Le suivi scientifique, la sensibilisation du grand public et des scolaires, le montage de projet, la mise en place de contrat/charte, sont des exemples des missions actuellement menées. Dans le cadre de la convention d'animation 2022-2024, le prolongement et la proposition de nouvelles actions sont prévus. Elles seront soumises aux différents comités de pilotage pour validation avant présentation devant le conseil communautaire.

Il est à noter que l'animation des documents d'objectifs est **entièrement financée** par les services de l'Etat (DDT/DREAL) et l'Europe.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire que la CCVCSO se porte candidate aux prochains COPIL pour être structure porteuse de l'animation de chaque site Natura 2000.

Monsieur MUNIERE, Conseiller Communautaire Délégué à Natura 2000, se portera candidat à la présidence des COPIL de ces deux sites.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITÉ** :

- **D'AUTORISER** le Président à se prononcer favorablement pour la maîtrise d'ouvrage des deux sites lors des différents comités de pilotage à venir.
- **DE VALIDER** ces propositions.

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

CCVCSO/128/2021 : RESSOURCES HUMAINES : Créations/suppressions/modifications de postes

Monsieur le Président précise que les propositions suivantes ont été approuvées par les membres du Comité Technique.

BUDGET GÉNÉRAL

Cadre d'em- ploi	Ouverture, fer- meture, modifica- tion	Du- rée hebdo- ma- daire de service	Explication	Annualisé
Adjoint d'animation	Ouverture poste permanent	33	Recrutement Directeur périscolaire Monthu- reux (BPJEPS pour encadrement 80 enfants)	oui
Adjoint	Ouverture poste permanent	27	Suite nouvelle amplitude horaire + journée d'ac-	non
d'animation	Fermeture poste permanent	18	cueil supplémentaire, crèche Darney.	
Rédacteur	Ouverture poste permanent	35	En appui à la déclaration d'intention d'engage- ment dans le projet de reconquête du bâti vacant dégradé.	non
Adjoint ad- ministratif	Fermeture poste permanent	24	Réorganisation de l'accueil du siège.	Non
Adjoint d'animation	Ouverture poste permanent	32	Crèche Darney, en attendant l'obtention du con- cours de l'agent ayant obtenu sa VAE d'auxiliaire de puériculture, sur demande de la CAF.	non
Adjoint d'animation	Ouverture poste permanent	4.50	Accompagnement de bus, suite fin de CDD sur la régie	oui
Adjoint d'animation	Ouverture poste permanent	4.81	Remplacement d'une ATSEM sur pause régle- mentaire, périscolaire du midi à Martigny	Oui
ATSEM	Ouverture poste permanent	27	Ecole de Monthureux, heures complémentaires à intégrer (stables depuis 2 ans)	Oui
	Fermeture	23.53	integrer (stables depuis 2 ans)	
Adjoint tech- nique	Ouverture poste permanent Fermeture poste non permanent	14	Erreur dénomination sur Conseil du 29/06/2021	Oui
Adjoint d'animation	Fermeture poste non permanent	5.62	Suite ouverture poste d'adjoint d'animation à 6.25h le 29/06/2021. Accompagnement bus Romain-aux-Bois et périscolaire Lamarche.	Oui

Adjoint tech- nique	Fermeture poste permanent	20	Suite mutation interne	Oui
	Ouverture	32.18		D/
Adjoint	Fermeture	25 crèche	Fusion de 7 situations (crèche et périscolaire La-	Périscolaire oui / crèche
d'animation	Fermeture	7.18 pé- risco	marche)	non
Adjoint tech- nique	Fermeture	11.2	Réorganisation du poste d'agent d'entretien Maison de l'enfance Lamarche	Oui
Adjoint d'animation	Ouverture	17.60	Remplacement d'un agent demandant une réduc- tion de poste (à venir) + augmentation des effec- tifs au périscolaire de Monthureux*	Oui
Adjoint d'animation	Ouverture	5.90	Périscolaire midi Monthureux, augmentation des effectifs	Oui

EMPLOIS AIDES (BUDGET GENERAL): non permanents

Cadre d'em- ploi	Ouverture, fer- meture, modifica- tion	Du- rée hebdo- ma- daire de service	Explication	Annualisé
Adjoint d'animation	Ouverture	28.5	Référente périscolaire de Sans Vallois (emploi permanent à 21.55h, proratisé sur 6 mois suite disponibilité de 6 mois)	Oui
Adjoint d'animation	Ouverture	20	Remplacement d'un agent demandant une ré- duction de poste (à venir) + augmentation des ef- fectifs au périscolaire de Monthureux *	Oui
Adjoint tech-	Ouverture	26	Intégration des heures de protocole Covid	Oui
nique	Fermeture	20.50	integration des neures de protocole Covid	Oui
Adjoint tech-	Ouverture	30	Ménage maison de l'enfance Lamarche + salle	Oui
nique	Fermeture	23	Gambetta	Oui

Le poste de périscolaire à Monthureux-sur-Saône sera proposé en emploi aidé (20h) mais est également ouvert en CDD (17.6h) dans le cas où les candidats ne seraient pas éligibles.

BUDGET RÉGIE DE TRANSPORTS

Cadre d'em- ploi	Ouverture, fer- meture, modifi- cation	Du- rée hebdo- ma- daire de service	Explication	Annualisé
Agent tech-	Ouverture poste permanent	35	Désetivation de la ligne régulière 99	Oui
nique	Fermeture poste permanent	17.76	Réactivation de la ligne régulière 88	Oui
		5.6		
		6.25		
Agents tech-	Ouverture postes	12.75	Suite fins de CDD	Oui
niques	permanents	15.25	Suite lins de CDD	Oui
		15.25		
		19.25		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ :

• D'AUTORISER les ouvertures, et fermetures de postes proposées.

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

Remarques:

Monsieur le Président remercie vivement Lola CLAUDEL pour son excellente implication depuis son arrivée dans l'équipe, elle a pris en charge les missions de Directrice des Ressources Humaines tout en effectuant le remplacement d'Elise LAURENT, Directrice Générale des Services.

Monsieur le Président explique les modifications de postes.

Monsieur FOURNIER, Président des Maires Ruraux de France, a obtenu du ministre de la Ruralité que soient financés des postes sur le Bâti dégradé : l'Etat pourrait intervenir à hauteur de 50 % sur 2 ans ce qui représente une aide de 50 000 €. Un collaborateur de la Communauté de Communes pour qui le contrat se termine prochainement pourrait se voir proposer ce poste car son travail est très satisfaisant, le souhait est de conserver cet agent dans l'équipe.

Monsieur ROUSSEL expose ensuite les raisons de la décision, prise en concertation avec les Vice-Présidents et cadres en charge, de ne pas poursuivre une autre collaboration au sein du siège de la Communauté de Communes.

Monsieur ROUSSEL précise qu'il y a eu une augmentation de fréquentation dans les périscolaires et crèches du Territoire, ce qui amène la Communauté de Communes à intégrer des heures aux personnels.

Des contrats aidés ont été mis en place. Afin de rester prudents, les contrats sont calculés au plus juste tout en surveillant le budget.

Concernant la Régie de Transports, à la suite des nouveaux marchés des circuits scolaires, la Communauté de Communes a rencontré des difficultés pour conserver ses conducteurs ; il a été décidé de renouveler les contrats très vite. Globalement la seule augmentation effectuée est pour le conducteur qui gérera la ligne régulière 88, ligne que la Région a délégué à la Régie de Transports. La Région verse 60 000 € pour la gestion de cette ligne, ce qui compense l'augmentation du contrat et cela a permis de garder ce conducteur.

CCVCSO/129/2021: RESSOURCES HUMAINES: Modification du règlement intérieur

Monsieur le Président expose :

a. Suppression jours du président

Le règlement intérieur prévoit, section A - article 2, l'attribution de deux jours dits « du président ». L'alinéa 1° de l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, relatif à la suppression des accords dérogatoires au temps de travail dans la fonction publique territoriale, met fin aux régimes dérogatoires et aux adaptations locales du temps de travail, ramenant l'ensemble des temps complets de la fonction publique territoriale au cycle de 1607h de travail annuel. En conséquence, la Direction Générale des Collectivités Locales demande aux collectivités territoriales de supprimer par délibération les accords locaux et de revenir à un temps de travail de 1607h annuel. Les deux jours dits « du président » n'étant plus conformes à la réglementation, ils sont supprimés. Les jours de fractionnement ne sont pas concernés par cette réforme.

b. Pause méridienne

Le règlement intérieur instaure, II article 5, une pause méridienne minimum de 45 minutes. Il convient de préciser que cette durée minimum s'applique aux agents travaillant en journée complète, soit sur les plages fixes minimum suivantes :

- du lundi au jeudi : de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.
- vendredi : de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'apporter cette précision au règlement intérieur.

c. <u>Plages d'ouvertures</u>

Le règlement intérieur précise, section A - 1. article 6, les horaires variables en vigueur dans la collectivité, comme suit :

Notamment pour les services administratifs : de 7h30 à 9h00 – de 11h30 à 14h00 – de 16h30 à 18h30.

Monsieur le Président expose qu'en réponse à une demande des usagers, certains sites périscolaires et crèches ont élargi leurs horaires d'ouverture.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'ajouter cette précision au règlement intérieur :

Les services périscolaires et d'accueil de la petite enfance peuvent, en fonction des nécessités de services, commencer la journée à 6h30, ou la finir à 19h30.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITÉ** :

• D'AUTORISER les modifications proposées.

Transmis-le:	24 Septembre 2021
Publié le :	24 Septembre 2021

Remarques:

Monsieur GUILLAUMEY informe que la pratique d'accorder des jours supplémentaires de congés n'est plus autorisée depuis la loi de 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

CONTRAT GROUPE LOGICIEL METIER ET PASSAGE A LA M57

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GARCIN, Vice-Président en charge des finances.

Monsieur le Vice-Président rappelle que depuis 3 ans, la communauté de Communes porte le logiciel de gestion JVS et le met à disposition de 12 communes du territoire. Ce contrat arrive à son terme en fin d'année.

Vu la sollicitation de la DGFIP à passer à la nouvelle nomenclature comptable M57,

Vu la proposition du prestataire d'émettre des avenants individuels et une facturation de même aux communes du groupement souhaitant intégrer la nouvelle nomenclature,

Monsieur le Vice-Président propose aux communes qui le souhaitent d'intégrer le contrat actuel, et de valider le renouvellement du contrat/

Monsieur Daniel GARCIN, informe que le passage à la norme N57 sera effectif en 2024, il est possible de commencer à le mettre en place en 2022, la Communauté de Communes s'était portée volontaire, mais cela engendre un impact budgétaire d'une incidence d'environ 250 000 €. Tant que la Préfecture ne se positionne pas il serait bien d'attendre pour ce passage à la norme N57.

Remarques:

Monsieur PETIT informe qu'une discussion avec la société JVS est à prévoir car il y a quelques points à revoir.

Monsieur CHANAUX demande si une délibération communale est nécessaire pour intégrer le groupement IVS.

Monsieur GARCIN répond que non, un courrier suffit.

BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE :

Monsieur BOGARD Gérard, Vice-Président en charge des affaires scolaires et périscolaires informe que globalement la rentrée s'est bien passée, sous le signe de la COVID avec les mêmes restrictions et mêmes règles sanitaire.

37 classes sur le Territoire; pas de fermeture.

113 inscriptions sur le Territoire ; effectif stabilisé dans les écoles.

La classe de maternelle à Martigny Les Bains qui devait fermer a finalement été maintenue ce qui est une bonne nouvelle pour le poste d'ATSEM.

5 écoles ont subi des mouvements d'enseignants : HENNEZEL – CLAIREY -ESCLES – LERRAIN – MAR-TIGNY LES BAINS.

Une réunion est prévue le 04 octobre avec l'IEN, les Directrices d'écoles et Directeurs périscolaires.

Point travaux dans les écoles : le service technique a solutionné des travaux de peinture à l'école de Martigny et une sécurisation de l'accès à l'école de DARNEY.

L'employé communal de Dombrot-le-Sec a remis en état une salle.

Travaux futurs dans les écoles de Darney, Lamarche, les Vallois (restructuration du bâtiment).

L'entretien de la cour de récréation et préau incombes aux Mairies, Monsieur BOGARD informe les Maires qu'ils peuvent être sollicités par le service technique de la Communauté de Communes, qui leur réorienterait des demandes.

Scolaire et périscolaire : la direction périscolaire de Escles, Lerrain, Sans Vallois, Les Vallois est en « sureffectif » au niveau de l'accueil d'enfants, ce qui nécessite une qualification BPJEP, obligatoire au-delà de 80 enfants. Le financement de ce diplôme est à prévoir au budget 2022.

Monsieur Gérard BOGARD remercie le Directeur d'école d'Anzeling (57) pour avoir offert du mobilier scolaire récent à l'école de Damblain. Il a été donné à la Communauté de Communes entre 5000 et 6000 € de mobilier.

LOCAL ADMR LAMARCHE

Monsieur VAGNÉ informe qu'il a été interpelé par le responsable de l'ADMR concernant le local de LA-MARCHE, celui-ci demande une intervention par rapport au « coupe-gorge » pour entrer sur le parking. Monsieur VAGNÉ précise que ce n'est pas à la Mairie de Lamarche de réaliser les travaux et que l'enrobé sur le parking était prévu mais pas réalisé à ce jour.

Monsieur François THIERY répond que l'enrobé est prévu par l'entreprise FUMASOLI, les travaux devront être faits avant la fin de l'année. Concernant le « coupe-gorge », il va se renseigner car n'était pas informé de cela et affirme que c'est bien à la Communauté de Communes de faire le nécessaire.

VACCINATION COLLEGIENS

Carole THIEBAUT GAUDÉ informe qu'une journée de vaccination est prévue pour les collégiens du Territoire. 20 élèves ont été inscrits sur 3 collèges ;

Concernant les adultes ils pourront recevoir la 3^{ème} dose à partir du 12 Octobre : tous les mardis pour les personnes de plus de 75 ans à risque.

Projet traversier: vaccination dans les communes par le biais d'un bus itinérant.

SCENE ET TERRITOIRE

Carole THIEBAUT-GAUDÉ informe qu'il n'est pas possible d'étaler sur le Territoire les représentations, comme cela avait été suggéré lors de la réunion de Bureau Communautaire ; L'association a évoqué un problème organisationnel. Le financement sera pensé différemment pour l'an prochain.

• PLUI-h.

Monsieur le Président souligne qu'il est important que les communes désignent leurs référents pour le PLUI-h.

Le premier COPIL se déroulera le 15 septembre à 9h00, le souhait serait que toutes les communes soient représentées.

Majoritairement les réunions seront en journée.

• RIVES DE LA SAONE

Les communes riveraines de la Saône doivent faire un retour sur les propriétaires concernés par l'entretien de la Saône :

Merci de faire un retour rapidement à la Communauté de Communes.

• INAUGURATION DU SENTIER DES 4 MARES :

Monsieur le Président remercie les Vice-présidents et les agents pour l'inauguration du sentier des 4 Mares, la fréquentation a augmenté dès le week-end suivant l'inauguration.

D'autres sentiers seront entretenus sur le Territoire.

• « RUINE TOUR »

Vingt communes ont été vues avec des actions déjà lancées, globalement il y a un bon retour concernant ce projet et l'EPF aide dès maintenant des communes.

CALENDRIER

Conférence des Maires:

28 Septembre 2021 : Conférence des Maires à 20h00 à Monthureux Sur Saône.

23 Novembre 2021 : conférence des Maires (interventions de La Poste, des sapeurs-pompiers).

Conseils Communautaires:

Mardi 26 Octobre 2021 à 20h00 à la salle des fêtes de LAMARCHE.

Mardi 14 Décembre 2021

Les commissions vont être relancées.

Monsieur le Président remercie les membres de l'assemblée pour leur présence.

Fin de réunion : 22 h 35